



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. : générale
11 novembre 2017
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 3 octobre 2017, à 10 heures

Président : M. Jürgenson (Estonie)

puis : M^{me} Louis (Vice-Présidente) (Sainte-Lucie)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Débat général (suite)

1. **M. Wu Haitao** (Chine) présente ses condoléances aux États-Unis et aux familles des victimes suite à la fusillade de Las Vegas. Il dit que tous les États doivent prendre des mesures concrètes pour promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Commission devrait encourager les parties prenantes à renforcer leur coopération.

2. Les pays doivent mettre l'accent en priorité sur la réduction de la pauvreté, l'objectif premier du Programme 2030, en y consacrant davantage de ressources et en coordonnant les efforts de développement et de réduction de la pauvreté. La communauté internationale doit aider les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de réduction de la pauvreté, éliminer la faim et la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et faire en sorte que les objectifs de développement durable soient atteints en temps voulu.

3. Il convient de tirer le meilleur parti des partenariats pour le développement. Les pays développés doivent honorer leurs engagements en temps voulu et apporter un appui concret pour aider les pays en développement à s'engager sur la voie du développement. La coopération Nord-Sud doit rester le principal mode de partenariat pour le développement de la communauté internationale, qui doit renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et soutenir les efforts déployés par d'autres parties prenantes, y compris les acteurs du secteur privé, pour jouer un plus grand rôle dans les partenariats pour le développement.

4. Il faut instaurer un climat plus propice au développement. Toutes les parties doivent chercher à engager des consultations aussi larges que possible s'inspirer des principes d'actions communes et de partage des avantages, et chercher à améliorer la gouvernance économique mondiale, à maintenir un système commercial multilatéral ouvert et inclusif et à œuvrer en faveur d'une mondialisation économique marquée par l'ouverture, l'inclusivité et l'universalité des avantages. Il convient d'accélérer la réforme de la gouvernance des institutions financières internationales afin que les pays en développement soient mieux représentés. Il est également nécessaire d'augmenter les ressources des organismes multilatéraux de développement.

5. Toutes les parties doivent appuyer la réforme du système des Nations Unies pour le développement et renforcer leur soutien aux efforts déployés par les pays

en développement pour mettre en œuvre le Programme 2030. La réforme doit être menée par les pays eux-mêmes et chercher en priorité à remédier à l'insuffisance des ressources financières et à augmenter les apports en faveur du développement pour garantir des avantages réels aux pays en développement et à leur population.

6. En tant que deuxième économie du monde, la Chine mettra en œuvre les principes d'innovation, de coordination, d'économie verte, d'ouverture et de partages des avantages, fera avancer sa réforme structurelle et sa réforme de l'offre et redoublera d'efforts pour bâtir une économie ouverte tournée vers l'innovation. Le développement de la Chine est prometteur pour le monde entier. En 2016, la Chine représentait plus de 30 % de la croissance économique mondiale et au cours des cinq prochaines années ses importations de produits de base devraient se chiffrer en milliers de milliards de dollars et ses investissements étrangers devraient représenter des milliards de dollars.

7. La Chine attache une grande importance à la mise en œuvre du Programme 2030, dont les objectifs figurent dans le plan global de développement national et dont la mise en œuvre est parfaitement intégrée à celle des plans de développement à moyen et long terme, notamment du treizième plan quinquennal. Les concepts et la direction de l'initiative « Une Ceinture et une Route » concordent avec ceux du Programme 2030, ce qui permettra certainement de renforcer la coordination entre la mise en œuvre des deux.

8. **M. Arriola Ramírez** (Paraguay) dit que l'élimination de la pauvreté, y compris de l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel le monde est confronté. Le Programme 2030 doit être mis en œuvre de manière cohérente et en synergie avec d'autres programmes et instruments internationaux, notamment le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. L'application des résolutions relatives au Programme 2030 devrait s'accompagner d'un respect total des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles, de la protection de la planète et de la paix mondiale. Il ne peut y avoir de développement durable sans la paix ni de paix sans développement durable.

9. La ratification en février par les deux tiers des membres de l'Organisation mondiale du commerce de son premier Accord sur la facilitation des échanges aura des effets positifs pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et

du Programme 2030, et devrait être mentionnée dans les résolutions pertinentes.

10. Prenant note des déclarations régionales adoptées au cours de l'année écoulée, notamment la Déclaration d'Asunción sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et la Déclaration d'Asunción adoptée à la Réunion régionale des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes, harmonisée avec le Nouveau Programme pour les villes, M. Arriola Ramírez réaffirme l'attachement de son pays à la réalisation des objectifs de développement durable. Son Gouvernement a conclu un partenariat stratégique avec l'ONU sur la centrale hydroélectrique binationale d'Itaipu, visant à favoriser la réalisation des objectifs de développement durable 6 et 7.

11. Il convient de conformer les travaux de la Commission avec le Rapport sur les objectifs de développement durable 2017 et les rapports du Secrétaire général au titre de chaque point de l'ordre du jour. Le thème du Programme 2030, « Ne pas faire de laissés-pour-compte », doit être réaffirmé au travers d'un partenariat mondial renouvelé et renforcé.

12. **M. Matsunaga** (Japon) présente ses condoléances aux États-Unis et aux familles des victimes suite à la fusillade de Las Vegas, ainsi qu'aux pays des Caraïbes touchés par les récents ouragans et au Mexique suite au tremblement de terre qu'il a subi. Il déclare que l'avenir visé par le Programme 2030 permettra de protéger le monde des catastrophes qui l'accablent aujourd'hui. Les délibérations de la Commission doivent porter sur le Programme 2030. Ses membres n'ont pas le temps de réexaminer les questions convenues en 2015 au sujet du Programme 2030 ou du Programme d'action d'Addis-Abeba. Le Japon est prêt à contribuer sur la base de son expérience dans des domaines tels que la réduction des risques de catastrophe et les infrastructures de qualité. Les incidences sur le budget-programme ne présentant pas un caractère nécessaire ou urgent ne devraient pas être abordées.

13. Les méthodes de travail utilisées en 2016 ont permis d'accélérer les travaux de la Commission et il faudrait continuer dans cette voie. Les projets de résolution soumis après la date limite ne devraient pas être soumis à des délais impossibles à tenir mais plutôt reportés à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

14. Un certain nombre de questions devraient être examinées en priorité lors des prochains débats. Premièrement, les catastrophes naturelles dans le monde prouvent les effets des changements climatiques, contre

lesquels il faut lutter rapidement, car ils sont non seulement liés à la sécurité mais à l'existence même des pays les plus vulnérables, en particulier les petits États insulaires en développement. Dans ce contexte, la Commission se doit d'exprimer sa ferme volonté politique de maintenir l'élan et de promouvoir la mise en œuvre de l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

15. Deuxièmement, la réduction des risques de catastrophe est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable, car une seule catastrophe pourrait mettre fin au développement et anéantir des années de progrès durement acquis. En tant que pays hôte de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, le Japon est déterminé à intégrer la réduction des risques de catastrophe à tous les domaines du Programme 2030, notamment en mettant en avant la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis. Les débats au sein de la Commission devraient permettre d'accélérer la mise en œuvre intégrale de la Déclaration de Sendai.

16. En outre, le Japon est déterminé à appuyer le développement durable des pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés, y compris en Afrique, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Grâce aux travaux de la Commission, son pays contribuera à la pleine mise en œuvre des stratégies et programmes pertinents, notamment la Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et le document final de la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

17. Enfin, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) doit être réformé afin de promouvoir efficacement la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Cette réforme doit être entièrement conforme à la réforme globale du système des Nations Unies pour le développement.

18. **M. Lambertini** (Italie) dit que, deux ans après l'adoption du Programme 2030, du Programme d'Action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris, la communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs de développement durable. Dans la mesure où 2017 est à ce jour l'année la plus chaude jamais enregistrée, le problème des

changements climatiques est toujours urgent et indéniable. M. Lambertini réaffirme l'attachement de son pays à l'Accord de Paris, qui s'engage à poursuivre ses efforts en vue de la transition vers une économie verte et un monde où l'énergie durable serait accessible à tous. Une planète dont les ressources ont été épuisées ne permet pas de poursuivre les efforts visant à éliminer la pauvreté ni de faire face aux défis du développement durable qui restent au cœur des travaux de la Commission. Il félicite les pays de leurs annonces de contributions et de leurs contributions volontaires lors de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. L'Italie reste déterminé, en particulier, à lutter contre les déchets marins et pour la protection de l'écosystème marin au travers de l'Initiative 10x20.

19. On ne peut véritablement régler des problèmes tels que la pauvreté, les changements climatiques, l'urbanisation durable et la création d'emplois décents sans s'attaquer aux causes profondes de la migration. L'Italie a rempli son rôle en ce qui concerne les migrations et en est fière, et attend avec intérêt de contribuer au pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Si toutes les parties-gouvernements, société civile et secteur privé-alliaient solidarité et sécurité, travaillaient ensemble et y mettaient du leur, elles pourraient résoudre le problème structurel des migrations. La sécurité alimentaire reste au cœur des politiques de développement italiennes et le Gouvernement italien collabore avec les institutions basées à Rome pour promouvoir un monde où la faim n'existe pas et où la production et la consommation durables sont maîtres.

20. M. Lambertini salue les efforts du Secrétaire général visant à poursuivre la réforme ambitieuse de l'ONU et l'engagement pris récemment de signer un mémorandum d'accord sur le financement de la mise en œuvre du Programme 2030. La Commission ne pourra réaliser pleinement son potentiel qu'en conformant ses activités aux priorités définies dans les objectifs de développement durable. En améliorant ses méthodes de travail, elle pourrait garder un rôle pertinent et fonctionner plus efficacement.

21. **M. Lauber** (Suisse) dit que la Commission devra s'adapter au vu de la portée universelle du Programme 2030 et de la création de nouvelles instances. La Commission devrait fournir des orientations normatives face à la nature mondiale des défis du développement durable, contribuer à l'amélioration du système des Nations Unies pour le développement et assurer le suivi

des conférences internationales, selon que de besoin. Elle devrait fonctionner aussi efficacement que possible, éviter les doubles emplois, notamment entre les résolutions et la répétition des efforts avec des processus et organismes de l'ONU tels que le Conseil économique et social. Le nombre de projets de résolutions devrait être limité et ceux-ci devraient être examinés à un rythme plus lent pour laisser véritablement le temps de se pencher sur les questions tout en respectant les délais habituels. Le nombre de résolutions biennales pourrait peut-être être augmenté. La Suisse, pour sa part, a décidé de faire une déclaration d'ordre général à la réunion en cours, plutôt que d'exprimer ses vues sur chaque point de l'ordre du jour à venir.

22. La Suisse participera activement à ce qui touche aux projets de résolution sur le financement du développement, en s'appuyant sur les travaux du Conseil économique et social. Bien que le projet de résolution sur le suivi de l'examen quadriennal complet soit prioritaire, plusieurs rapports, qui alimenteront un débat plus approfondie 2018, sont actuellement en attente de publication. Il en va de même pour la question des partenariats, qui sera probablement traitée dans le prochain rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement pour mettre en œuvre le Programme 2030.

23. Rappelant que l'ONU reste la seule instance universelle permettant à la communauté internationale d'unir ses efforts pour façonner un monde meilleur, il exhorte la Commission à travailler aussi efficacement que possible afin d'offrir des résultats tangibles aux États Membres et à leur population.

24. **M^{me} Agladze** (Géorgie) dit que l'adoption du Nouveau Programme pour les villes, la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour le développement, la poursuite de l'institutionnalisation du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et le programme de réforme de l'ONU sont des étapes importantes pour faire du Programme 2030 une réalité. Au cours de l'année écoulée, la Géorgie a ratifié l'Accord de Paris et intégré les objectifs de développement durable dans le plan de travail annuel du Gouvernement et d'autres documents stratégiques d'orientation des politiques gouvernementales. L'élection de la Géorgie comme Présidente du Partenariat pour le gouvernement ouvert prouve que les efforts qu'elle déploie pour atteindre l'objectif de développement durable 16 sont reconnus. Le Forum annuel 16+ de la Fédération mondiale des

associations pour les Nations Unies se tiendra en Géorgie à la fin du mois.

25. Il faudra trouver des solutions créatives pour le financement, qui est essentiel pour atteindre les objectifs de développement durable. Les modes de financement novateurs pourraient jouer un rôle déterminant à cet égard. La Géorgie examine différents modèles de partenariats public-privé et un fonds national de solidarité créé en 2014 permet de susciter de la microphilantropie et des modes de financement novateurs des entreprises comme des autorités publiques. En 2015, le premier forum international sur les modes de financement novateurs du Programme 2030, organisé par la Géorgie en coopération avec l'ONU et le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, a formulé des recommandations sur le renforcement des travaux sur les modes de financement novateurs aux niveaux mondial, régional et local. Les modes de financement novateurs pourraient aider les organismes des Nations Unies et les partenaires publics et privés mondiaux à recenser et obtenir des financements plus durables pour les projets de développement. La Géorgie a récemment assuré la présidence du Groupe pilote.

26. La Géorgie a enregistré une croissance économique considérable et adopté de nouvelles approches face aux défis mondiaux, ce qui s'est traduit par une progression du pays dans les classements internationaux, notamment dans le Rapport sur *la compétitivité mondiale de 2016-2017* du Forum économique mondial. Une plus grande résilience macroéconomique et l'amélioration du climat économique intérieur ont donné lieu à des prévisions de croissance de 5 % pour 2017 et des prévisions encore plus élevées pour les années suivantes. La Géorgie est prête à partager son expérience en matière de réforme de la gouvernance, de la fiscalité, du développement rural et des modes de financements novateurs avec les pays en développement, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Il reste cependant beaucoup à faire, en particulier en ce qui concerne le chômage et la pauvreté, contre lesquels le pays lutte en offrant des possibilités d'emplois et en améliorant les conditions de vie, en encourageant l'innovation, le développement des technologies et la création d'entreprises, notamment auprès des jeunes, ainsi qu'en mettant en place des accords de libre-échange et des politiques d'investissements.

27. En conclusion, la délégation géorgienne appuie les vues exprimées par l'Union européenne sur la nécessité de simplifier et revitaliser les travaux de la Commission pour qu'ils soient davantage axés sur les résultats.

28. **M^{me} Ochir** (Mongolie), se référant au point annuel du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable (E/2017/66), dit que les progrès ont été lents et inégaux en raison du climat économique mondial incertain et instable et de la faiblesse persistante du commerce international. Les partenariats et la coopération doivent être renforcés à tous les niveaux. La présente session de la Commission doit accorder la priorité au financement du développement, au transfert de technologies, aux changements climatiques, aux situations particulières de l'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, et aux solutions visant à un endettement tolérable.

29. Des progrès dans le cadre du Programme de Doha pour le développement et l'avancée des négociations lors de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC à Buenos Aires renforceront la capacité du système commercial multilatéral à contribuer au développement durable. Ayant ratifié l'Accord sur la Facilitation des échanges, la Mongolie compte bien exploiter son potentiel pour réduire les coûts et stimuler les échanges commerciaux des pays en développement sans littoral, notamment grâce à son article sur la liberté de transit.

30. L'augmentation des décès dus aux catastrophes naturelles dans le monde entier rappelle la nécessité de renforcer la résilience sociale, environnementale et économique aux niveaux national et local, tout en renforçant la coopération mondiale et régionale. À cette fin, la Mongolie accueillera la prochaine Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra en 2018. Alors que la Mongolie n'a pas une grande part de responsabilité dans les changements climatiques, elle subit des hausses disproportionnées de la température moyenne, qui menacent le pastoralisme nomade et touchent presque la moitié de la population. En 2014, le Parlement mongol a approuvé une stratégie de développement vert, visant à créer une société à faible émission de carbone capable de résister aux changements climatiques. La Mongolie a élaboré sa contribution prévue déterminée au niveau national et met tout en œuvre pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre visé par l'Accord de Paris.

31. La vision mongole du développement durable est axée sur l'élimination de la pauvreté, la croissance économique, le développement humain, l'équilibre écologique et la transparence dans la gouvernance. Malgré ses ressources minérales et son fort potentiel de développement de l'agriculture et du tourisme, la Mongolie a été durement frappée par de fortes baisses des prix des produits de base et de l'investissement

étranger direct. Toutefois, le programme de relèvement économique mis en œuvre au titre du mécanisme élargi de crédit du Fonds monétaire international prend de l'ampleur et rétablit la confiance des investisseurs, tout en protégeant les plus vulnérables.

32. L'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral entrera en vigueur le 6 octobre. Une fois opérationnel, le groupe de réflexion international sera un instrument efficace d'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral.

33. Mme Ochir se félicite de l'initiative du Secrétaire général visant à repositionner le système des Nations Unies pour le développement afin de mettre en œuvre le Programme 2030, et accueille avec satisfaction son premier rapport sur les insuffisances dans les domaines des partenariats, du financement, des données et de l'innovation. La Mongolie attend avec intérêt le rapport révisé tenant compte des vues des États membres à la suite de consultations générales.

34. **M. Locsin** (Philippines) dit que la communauté internationale n'a pas encore réussi à donner et à conserver l'élan nécessaires à la mise en œuvre intégrale et rapide de ses ambitieux cadres de développement que sont le Cadre de Sendai, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris, le Nouveau Programme pour les villes et la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. La vision des Philippines tient compte des objectifs de développement durable et cherche à bâtir des bases plus solides pour une croissance plus inclusive, une société résiliente et confiante et une économie du savoir compétitive au niveau mondial. L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions demeure une priorité absolue.

35. Les Philippines participent aux discussions de la Commission en tant que pays à revenu intermédiaire très vulnérable aux effets des changements climatiques et dont près d'un dixième de la population vit à l'étranger. Le pays continuera donc de prôner des mesures visant à relever les défis particuliers des pays à revenu intermédiaire et l'utilisation de paramètres de mesure de la pauvreté multidimensionnelle comme indicateurs de résultats pour les objectifs de développement durable. Le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire revêt également une grande importance. La réduction des risques de catastrophe et la lutte contre les changements climatiques devraient être prises en compte dans les plans de développement et intégrées dans les programmes et stratégies des

organismes des Nations Unies. En tant que catalyseurs du développement, la migration devrait se voir accorder une plus grande priorité. La problématique hommes-femmes devrait être prise en compte dans toutes les discussions.

36. La participation active de tous les États Membres est indispensable pour que la Commission reste une instance dynamique pertinente fournissant des orientations générales sur les problèmes économiques, sociaux et environnementaux les plus pressants. Ses travaux devraient ajouter de la valeur à la réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement.

37. **M. Cortorreal** (République dominicaine) dit que toutes les parties doivent être solidaires dans la lutte contre les changements climatiques, en particulier les pays développés et les donateurs. Il proposé la création d'un fonds spécial qui permettrait de sauver des vies en finançant des mesures de lutte contre les catastrophes liées aux changements climatiques et des systèmes d'alerte rapide et de prévention. La République dominicaine est prête à travailler avec d'autres pays touchés et les organismes des Nations Unies pour aider les gouvernements qui ne peuvent reconstruire seuls leurs pays. Compte tenu des liens entre le tourisme et le développement dans la région des Caraïbes, il faudrait améliorer la préparation aux catastrophes et la prévention dans les zones fortement urbanisées en renforçant les infrastructures et en préparant les communautés.

38. En tant que petit État insulaire en développement, la République dominicaine fait face à des faiblesses structurelles qui ne se reflètent pas uniquement dans le revenu par habitant. Le fait de ne pas reconnaître les particularités et la diversité des pays à revenu intermédiaire pourrait conduire à des analyses erronées et à la promotion de politiques et de mesures qui ne correspondent pas aux priorités nationales, régionales et internationales. Conjugué aux effets des changements climatiques et à la volatilité des cours des produits de base et de la durabilité de la croissance économique, cela peut aussi compromettre la réalisation des engagements pris en vertu d'instruments internationaux tels que l'Accord de Paris, le Programme 2030 et le Cadre de Sendai. En dépit de son statut de pays à revenu intermédiaire supérieur, la République dominicaine reste vulnérable aux phénomènes naturels, qui pourraient anéantir des années de progrès. Afin de garantir l'efficacité de la réforme de de l'ONU, tous les plans et projets de l'Organisation devraient tenir compte des pays à revenu intermédiaire.

39. **M. Sandoval Mendiola** (Mexique) dit que les efforts de réforme engagés par le Secrétaire général sont particulièrement pertinents pour la Deuxième Commission, compte tenu de la transformation actuelle du système des Nations Unies pour le développement. Les États Membres et le Secrétariat doivent faire preuve d'audace et de créativité pour aider le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale dans cette initiative.

40. En ce qui concerne les méthodes de travail de la Commission, certaines pratiques sont dépassées et devraient être réévaluées. La Commission ne peut pas continuer à se scinder entre pays développés et pays en développement, car cette distinction n'existe plus dans la réalité et pourrait nuire à l'ouverture nécessaire à la mise en œuvre du Programme 2030, qui se veut universel. Les groupes régionaux et les pays devraient pouvoir soumettre librement leurs projets de résolution. Il faudrait fusionner les projets de résolutions portant sur des thèmes similaires. Il convient de revoir les méthodes et pratiques de travail afin d'améliorer la qualité des débats et de veiller à ce qu'ils contribuent aux rapports de fond établis par le Secrétariat. Des résolutions biennales ou triennales aideraient le Secrétariat à produire des rapports permettant une réflexion à long terme. Prenant note de la décision de mettre fin à certaines résolutions et de supprimer les points de l'ordre du jour qui ne sont plus pertinents, M. Sandoval Mendiola espère que les travaux de la Commission seront plus efficaces et plus pragmatiques. La délégation mexicaine attend avec intérêt l'examen par la Commission des chevauchements entre les travaux du Conseil économique et social et de la Deuxième et la Troisième Commissions, et des recommandations du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

41. Le programme économique et financier de la Commission, qui aborde des questions telles que le rôle positif du libre-échange, la réduction de la dette des pays des Caraïbes (en particulier, ceux qui ont été touchés par les récents phénomènes climatiques) et la lutte contre financiers illicites, fera avancer la réalisation des objectifs de développement durable et le développement des pays.

42. Le Mexique est attaché au Programme 2030 et continuera de plaider en faveur de sa mise en œuvre universelle et indivisible. La délégation mexicaine encouragera elle aussi une approche multidimensionnelle de la pauvreté qui ne se limite pas au revenu par habitant et englobe les droits fondamentaux, notamment les droits à l'éducation, à l'alimentation, à la sécurité, à la santé, à la sécurité sociale et au logement. Notant les destructions d'emplois vertigineuses entraînées par l'automatisation,

M. Sandoval Mendiola demande que soit analysées les conséquences incertaines des bouleversements technologiques sur le Programme 2030, en vue d'identifier les défis et les possibilités.

43. Le Mexique, qui a accueilli la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, collaborera avec les futurs présidences de l'Égypte et de la Chine et pour faire progresser les objectifs fixés pour 2020 et sensibiliser l'opinion à la nécessité de protéger les écosystèmes. Les ouragans qui ont récemment frappé les Caraïbes montrent combien l'adaptation aux changements climatiques est une urgence. Le Mexique assurera le suivi de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et continuera d'appuyer la mise en œuvre de tous les aspects de l'Accord de Paris.

44. **M^{me} Saran** (Afrique du Sud) dit que la Commission doit s'employer à atteindre l'objectif de développement durable tout en s'attaquant au triple défi de la pauvreté, du chômage et des inégalités. Étant donné que l'Afrique subsaharienne enregistre des taux de pauvreté parmi les plus élevés au monde, le Programme 2030 est en concordance avec l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, et les deux programmes sont mis en œuvre simultanément. De plus, les efforts de développement sont renforcés par le Programme de développement des infrastructures en Afrique et appuyés par les communautés économiques régionales.

45. Comme en témoignent l'inadéquation des dispositions prises pour assurer le financement du développement et le manquement aux engagements contractés en ce qui concerne l'aide au développement, l'optimisme et l'unité qui caractérisaient les réalisations de 2015 font maintenant défaut. Or, le Programme 2030 ne pourra être réalisé si les pays en développement ne disposaient pas des moyens de mise en œuvre et des capacités nécessaires. La coopération Nord-Sud demeure au cœur du partenariat mondial pour le développement durable. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, ainsi que les apports du secteur privé, ne devraient pas se substituer aux obligations historiques qui incombent aux pays développés mais les compléter. Il est donc essentiel de maintenir et d'augmenter l'aide publique au développement (APD).

46. La lutte contre les flux illicites de capitaux, surtout en provenance d'Afrique, doit être une priorité majeure de l'action menée par la communauté internationale pour ce qui concerne le financement du développement. L'Afrique a perdu des milliards de dollars qui auraient pu servir à développer le continent et à répondre aux besoins de ses populations. Les changements

climatiques font peser une menace sur la sécurité alimentaire et la nutrition, lesquelles dépendent d'une agriculture durable et d'écosystèmes sains et sont essentielles au développement durable. La mise en œuvre intégrale de l'Accord de Paris et les contributions déterminées au niveau national jouent un rôle décisif dans ce contexte, et il importe, au-delà de la simple gestion des risques de catastrophe, que les pertes et dégâts soient pris en compte dans leur intégralité. Les investissements dans la science, la technologie, l'innovation et l'ingénierie pourraient contribuer à la réalisation du développement durable dans ses trois dimensions, tandis que l'urbanisation durable et les villes intelligentes pourraient aider à éliminer la pauvreté et à obtenir de meilleurs résultats économiques et dans le domaine de la santé.

47. M^{me} Saran accueille avec satisfaction le document final du deuxième Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et prend note de l'amélioration de la représentation géographique parmi les membres du Comité d'Experts de la coopération internationale en matière fiscale, qui devrait devenir un organe intergouvernemental à part entière.

48. **M. Beleffi** (Saint-Marin) dit que les pays doivent agir ensemble pour lutter contre les changements climatiques et la pauvreté plus efficacement, et que l'Organisation des Nations Unies doit continuer à jouer un rôle central dans le règlement des problèmes mondiaux. S'agissant du Programme 2030, la Commission joue un rôle important en ce qu'elle représente une instance crédible. La responsabilité d'assurer la mise en œuvre du Programme 2030 incombe aux États, qui se devraient d'honorer leurs promesses et d'intégrer les objectifs de développement durable dans leurs lois et politiques. Conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, le secteur privé et la société civile ont un rôle important à jouer dans la mobilisation des ressources nécessaires pour mettre en œuvre le Programme 2030, à la fois universel et ambitieux. Un an après l'adoption du Programme 2030, la communauté internationale doit relever le défi d'atteindre les objectifs de développement durable. Il faut consentir davantage d'efforts pour aider ceux qui vivent dans une extrême pauvreté et souffrent de malnutrition. Il est également indispensable de faire une plus large place à la lutte contre la mortalité maternelle et les inégalités entre les sexes, à la promotion de l'éducation inclusive, à l'investissement dans l'énergie durable et au développement des soins de santé.

49. **M. Barros Melet** (Chili) dit qu'il faudrait améliorer les méthodes de travail et les mécanismes de la Commission afin d'éviter les chevauchements

d'activité et d'accroître la transparence. Il faut maintenir, si nécessaire, la pratique consistant à adopter la majorité des projets de résolution par consensus en faisant preuve de la souplesse voulue pour surmonter les divergences. Il faut adopter une résolution sur le renforcement de la coopération entre l'ONU et les pays à revenu intermédiaire, qui abritent plus de 70 % des personnes vivant dans la pauvreté. Au cours du débat général de l'Assemblée plénière, le Président chilien a souligné qu'il était nécessaire d'entamer un dialogue sérieux sur la prise en compte de critères multidimensionnels afin de définir le niveau de développement des pays à revenu intermédiaire.

50. Au cours de la présente session, le Chili réaffirmera les principes du commerce international et du développement, ainsi que la légitimité et la compétence de l'ONU pour traiter cette question. M. Barros Melet se félicite que l'Argentine se propose d'accueillir le prochain colloque de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social sur le thème de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour la réalisation du Programme 2030, qui offrira l'occasion de mettre en accord la coopération entre les pays du Sud et les objectifs de développement durable.

51. La deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, qui tire aujourd'hui à sa fin, a été source de riches enseignements et de pratiques exemplaires. Les efforts consentis pour éliminer la pauvreté doivent être en accord avec le Programme 2030 et s'inscrire dans une démarche plus multidimensionnelle suivant laquelle la pauvreté ne serait pas mesurée à la seule aune des revenus, mais également selon des critères environnementaux, sociaux et économiques.

52. Les engagements pris au titre de l'Accord de Paris ne sont pas négociables. La communauté internationale se doit en effet d'aller encore plus loin et de réexaminer ses modèles de production et de consommation, de recourir davantage aux sources d'énergie renouvelables et de garantir la protection des océans. Pour ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'exploitation durable des ressources en eau, les liens entre villes et campagnes, la pauvreté ainsi que la précarité qui règne en milieu urbain. Pour conclure, il réaffirme l'incontestable légitimité de l'Assemblée générale et convient de l'importance cruciale que revêt l'action menée par l'Assemblée générale et la Deuxième Commission, en particulier pour ce qui est des questions macroéconomiques, sociales et environnementales dans le cadre du multilatéralisme.

53. **M. Ja Song Nam** (République populaire démocratique de Corée) déclare qu'il faut redoubler d'efforts pour progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable dans la situation complexe qui prévaut. Un environnement pacifique est essentiel au développement durable et revêt la plus grande importance parmi les trois principaux objectifs de l'ONU que sont la paix, le développement et les droits de l'homme. S'il est vrai que la paix et le développement constituent les droits légitimes des États Membres, les États-Unis portent atteinte à la paix et à la sécurité mondiales en voulant un changement de régime dans des pays souverains au nom des droits de l'homme, de la démocratie et de la guerre contre le terrorisme. Ils ont déployés des armes nucléaires stratégiques sur la péninsule coréenne et se livrent à d'incessants exercices militaires conjoints en vue d'obtenir un changement de régime en République populaire démocratique de Corée. Parallèlement ils ont mis en place un blocus économique contre la République populaire démocratique de Corée sous prétexte d'appliquer des « résolutions assorties de sanctions » illégales et injustifiables. Par leurs actes, les États-Unis remettent en question l'esprit même des objectifs de développement durable, particulièrement en se retirant de l'Accord de Paris.

54. Si l'on veut atteindre les objectifs de développement durable, il faut mettre immédiatement fin aux mesures arbitraires prises par les États-Unis contre l'humanité et la civilisation, y compris l'imposition de sanctions aux pays en développement. La réalisation des objectifs devrait se traduire par la fin du monopole que détiennent certains pays dans le système commercial et monétaire international et l'établissement de nouvelles relations économiques internationales, équitables et justes, qui garantissent la pleine représentation des pays en développement, y compris des puissances économiques émergentes.

55. Le Gouvernement nord-coréen enregistre des avancées dans la réalisation du plan quinquennal de développement économique national, qui vise à stimuler l'économie et à instaurer un développement durable. Face aux menaces nucléaires, au chantage, aux sanctions économiques et au blocus sans précédent qu'imposent les États-Unis, la République populaire démocratique de Corée est devenu plus vigilante et fait preuve d'un courage encore plus grand. Elle continuera de développer simultanément sa capacité nucléaire et son économie afin de créer un environnement pacifique adossé à de puissantes forces militaires, et de continuer à progresser sur la voie de la consolidation de la puissance socialiste en misant sur son autonomie et son développement autonome. Le Gouvernement nord-

coréen ne ménagera aucun effort pour abolir l'ancien ordre international, établir de nouvelles relations économiques internationales fondées sur la justice, l'égalité et l'impartialité et contribuer aux efforts que déploie la communauté internationale pour atteindre les objectifs de développement durable.

56. *M^{me} Louis (Sainte-Lucie), Vice-Présidente, prend la présidence.*

57. **M. Mero** (République-Unie de Tanzanie) dit que les efforts visant à instaurer la paix et à assurer à tous une vie décente sur une planète viable doivent porter sur l'élimination de la pauvreté, la promotion du développement économique et de la prospérité, la réduction des inégalités et de l'injustice, et la lutte contre les changements climatiques. Ces questions ne pourront être traitées que dans le cadre des objectifs de développement durable, que son pays a pris en compte dans la deuxième phase de son plan quinquennal, conformément à l'Agenda 2063. Le cadre établi par la République-Unie de Tanzanie pour atteindre les objectifs de développement durable prévoit des stratégies visant à promouvoir ceux-ci dans les langues nationales, ainsi que des ateliers sur l'intégration des objectifs dans les plans et budgets locaux en vue d'obtenir des résultats pour l'ensemble de la population.

58. En dépit de son faible niveau d'industrialisation et de l'insuffisance des infrastructures, le pays a mis en place des politiques et des stratégies de croissance économique ayant pour objet de stimuler l'emploi et de réduire la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté au moyen de mesures visant à promouvoir l'esprit d'entreprise et à lutter contre la corruption. La République-Unie de Tanzanie espère atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2025.

59. Bien que la mobilisation de ressources pour le développement économique et social incombe au premier chef à chaque pays, il faut donner une nouvelle impulsion au partenariat mondial pour le développement durable. C'est pourquoi les objectifs clairement énoncés dans le Programme d'Action d'Addis-Abeba en ce qui concerne la constitution de partenariats aux niveaux national, régional et international pour appuyer la transformation économique ne doivent pas être modifiés.

60. L'aggravation des effets néfastes des changements climatiques touche toutes les régions du monde, y compris la République-Unie de Tanzanie, et entrave les efforts de développement et de réduction de la pauvreté. La communauté internationale doit par conséquent s'engager fermement à renforcer la capacité d'adaptation des pays pauvres, comme la République-

Unie de Tanzanie, qui sont les plus durement touchés. Les infrastructures essentielles, le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition sont tous menacés par l'impact des changements climatiques.

61. **M. Al-Kuwari** (Qatar) dit que la communauté internationale doit envoyer un message dans lequel elle s'engage fermement à prendre toutes les mesures de transformation nécessaires pour mettre en œuvre le Programme 2030, tout en respectant les politiques nationales et les différences de niveaux de développement entre les pays. Le développement durable est un processus participatif collectif, qui doit prendre en compte les droits de l'homme et faire intervenir tous les secteurs de la société. Le Qatar a présenté son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Compte tenu de l'importance que revêtent la solidarité et les partenariats internationaux, il accueillera une réunion de haut niveau en novembre pour préparer le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

62. Le Qatar s'emploie de concert avec la communauté internationale à honorer les engagements pris au titre de l'Accord de Paris, instrument qui démontre la volonté politique de tous les États d'œuvrer ensemble à la création d'un monde plus sain, plus sûr et plus prospère. L'utilisation non durable des ressources naturelles a contribué aux changements climatiques, lesquels sont à l'origine de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition, de l'instabilité politique et de conflits. Compte tenu du rôle que joue le commerce dans la croissance économique et le développement, le système commercial multilatéral devrait être ouvert, transparent et exempt de discrimination. L'intervenant exprime, à cet égard, son appui au rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/72/274). Il est nécessaire de mettre en œuvre des stratégies visant à renforcer le commerce, tout en tenant compte des aspects sociaux et économiques, afin d'éliminer la pauvreté et de garantir la sécurité alimentaire ainsi qu'un environnement durable.

63. Parallèlement aux efforts déployés par la communauté internationale pour créer un environnement propice au développement, le Gouvernement qatari s'efforce d'appliquer sa propre stratégie nationale de développement. Il doit cependant relever le défi majeur que constituent les mesures unilatérales illégales ayant initialement consisté en actes de piraterie électronique destinés à ternir son image par des allégations mensongères prises comme prétexte pour lui imposer un blocus. Ces mesures illégales portent atteinte au droit international et aux droits de l'homme, et sont contraires aux principes du commerce international et du

multilatéralisme. M. Al-Kuwari souligne qu'en dépit de ces mesures, son pays demeure un partenaire de développement fiable et poursuivra ses initiatives humanitaires et ses efforts de développement.

64. **M. Mohamed** (Soudan) dit que la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 passe nécessairement par la création de synergies au niveau international afin de renforcer la coopération et les partenariats grâce à un cadre international plus cohérent. Les pays doivent donc avoir accès aux ressources nécessaires et aux technologies les plus avancées des pays développés. Le renforcement des capacités et l'accès aux marchés internationaux sont également importants. La baisse de l'APD en 2016 par rapport à 2015 est préoccupante, l'aide publique au développement étant la principale source de financement du développement des pays les moins avancés.

65. Les pays en développement se heurtent à un certain nombre de problèmes, tels que les conséquences de la crise financière mondiale et les changements climatiques, entravant la mise en œuvre du Programme 2030. Il faudrait accorder une attention accrue aux pays en situation particulière, notamment ceux qui ont récemment connu un conflit, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. M. Mohamed appelle à mettre un terme aux mesures de contrainte unilatérales qui entravent le développement durable.

66. L'élimination de la pauvreté est le principal objectif du Soudan pour 2030, qui a adopté un plan national prenant en compte tous les groupes de la société, prévoyant des mesures de protection sociale et la prestation de soins de santé, et accordant une importance particulière à l'autonomisation des femmes, comme en témoigne le quota de 30 % de femmes parlementaires.

67. La dette extérieure constitue un obstacle majeur à l'action que mène un certain nombre de pays en développement, en particulier les pays les moins avancés comme le Soudan, pour atteindre les objectifs de développement durable. Le Soudan ne peut accéder à des sources de financement du développement en raison de son endettement extérieur, et continue de se voir refuser le bénéfice de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, alors qu'il a réuni toutes les conditions d'éligibilité. Soulignant que le commerce est un moteur du développement, l'intervenant demande instamment à l'OMC d'entreprendre la réforme du système commercial multilatéral. Les pays en développement doivent bénéficier d'un meilleur accès aux marchés mondiaux dans un système multilatéral,

plus juste et non discriminatoire qui ne fait pas obstacle à leur accession à l'OMC. M. Mohamed souligne également l'importance que revêt la coopération Sud-Sud pour instaurer un développement durable. Son pays contribuera à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et attend avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur la question.

68. **M. Alahmad** (Koweït) dit que son pays soutient vigoureusement l'Organisation des Nations Unies, et se félicite des efforts visant à donner un nouveau souffle à l'action de l'Assemblée générale et à moderniser les méthodes de travail de la Commission. Il accueille avec satisfaction le Programme 2030 et le Programme d'Action d'Addis-Abeba, et considère que l'Accord de Paris constitue une réponse appropriée de la communauté internationale face aux changements climatiques qui favorisera la prospérité mondiale.

69. Le Koweït continuera de s'acquitter des responsabilités internationales et régionales qui lui incombent pour parvenir au développement durable et de participer à des activités de développement et à des manifestations organisées par l'Organisation des Nations Unies. Bien qu'étant un pays en développement, il jouit d'un niveau de revenu élevé qui lui permet de fournir une assistance humanitaire aux pays qui en ont besoin. Il a accueilli bon nombre de conférences consacrées aux questions humanitaires et de développement économique, et lancé des initiatives visant à renforcer la coopération et les partenariats dans les domaines du développement et de l'action humanitaire. Le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes accorde des dons et des prêts à des conditions libérales aux pays en développement et aux pays les moins avancés. Faisant observer que le montant de l'aide publique au développement accordée par le Koweït est deux fois supérieur à l'objectif convenu au niveau international, M. Alahmad souligne à quel point il importe que les pays s'acquittent de l'engagement pris de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD.

70. **M. Larhmaid** (Maroc) appuie le processus de réforme lancé par le Secrétaire général et souligne que les organismes des Nations Unies doivent mener une action cohérente à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 par les pays en développement. Étant donné que la performance du système de développement est liée à sa capacité de mobiliser des fonds, il est essentiel de pouvoir compter sur un financement prévisible et de remédier aux inégalités dans les ressources de base et les autres ressources. Tous les acteurs et partenaires devraient conjuguer leurs efforts autour d'une ambition commune et de la réalisation des objectifs du Programme 2030. Étant donné que l'APD

constitue la principale source d'aide pour de nombreux pays et un catalyseur pour les partenariats, il faut absolument que les engagements relatifs à celle-ci soient honorés. Le Maroc a intégré les objectifs de développement durable dans ses cadres d'action nationaux et adopté une stratégie nationale de développement durable d'ici à 2030 qui fait une place centrale à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

71. Les participants à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à la douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et à la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, tenues à Marrakech (Maroc), ont demandé à nouveau que des mesures soient prises immédiatement pour lutter contre les changements climatiques et prié instamment les gouvernements et la société civile partout dans le monde d'agir collectivement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il faudrait s'employer davantage à mettre en place un système qui permette de coordonner le financement de l'action climatique et à faire participer les acteurs de la société civile à l'action intergouvernementale. La vingt-troisième session de la Conférence des Parties mettra l'accent sur les moyens de mise en œuvre de l'Accord de Paris, en particulier la création d'un mécanisme de suivi et la mise en œuvre de réglementations sur la transparence, les engagements relatifs au financement de l'action climatique et les contributions prévues déterminées au niveau national.

72. La onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce devrait s'ouvrir sur un compromis qui permettrait aux États membres de sortir de l'impasse actuelle. À cet égard, le Maroc accueillera en octobre une rencontre ministérielle préparatoire à la Conférence ministérielle.

73. La coopération Sud-Sud, en particulier avec les pays d'Afrique, est indispensable et constitue un moyen de plus en plus important d'échange de données d'expérience fondé sur les principes d'égalité, de partenariat et d'intérêts mutuels. Le Maroc partage ses compétences et son savoir-faire en matière de développement durable avec les pays d'Afrique, notamment par l'intermédiaire de l'Agence marocaine de coopération internationale et grâce aux nombreuses visites effectuées par Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc, sur le continent africain.

74. **M. Meyer** (Brésil) estime que l'adoption du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de

développement durable constitue le résultat le plus important obtenu depuis l'adoption du Programme 2030 et des accords intergouvernementaux connexes. Il reste beaucoup à faire pour améliorer les moyens de mise en œuvre, et le modèle de développement durable n'a pas encore été pleinement intégré dans le fonctionnement du système des Nations Unies. Le Brésil prend note, à cet égard, des consultations, auxquelles il continuera de participer activement, concernant le rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 (A/72/124-E/2018/3) et le rapport de suivi qui sera publié en décembre, et participera à l'examen de ces rapports par le Conseil économique et social et la Commission. La nouvelle génération de plans stratégiques que chaque entité du système des Nations Unies pour le développement s'emploie actuellement à adopter est également pertinente.

75. La Commission a un rôle crucial à jouer dans les débats sur le développement durable qui occupent une place centrale dans l'action que mène l'Organisation des Nations Unies. La présente session doit maintenir l'élan donné en 2015 ; ce n'est pas le moment de réexaminer le cadre d'action élaboré au cours des années précédentes. Il faut éliminer les doubles emplois et les chevauchements dans les activités menées afin de favoriser les effets de synergie entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Forum politique de haut niveau.

76. Les pays en développement doivent disposer des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030, et l'aide publique au développement demeurant la principale source de financement au service du développement, il convient d'honorer intégralement les engagements pris à cet égard. La responsabilité de financer le développement durable si les États concernés ne tiennent pas leurs engagements ne devrait pas échoir à d'autres acteurs.

77. Les pays en développement doivent chercher plus activement à mobiliser des ressources intérieures et s'attacher en particulier à lutter contre les flux financiers illicites et à accélérer le recouvrement d'avoirs. Seule une action commune des pays d'origine, de transit et de destination permettra d'obtenir des résultats. Le droit au développement doit figurer au cœur du programme de coopération internationale en matière fiscale.

78. Le Brésil veillera à ce que rien ne vienne entraver la réalisation de progrès dans les domaines, notamment le commerce et le transfert de technologie, qui pourraient aider les pays en développement à atteindre

l'objectif de développement durable. En conclusion, M. Meyer approuve le choix des thèmes des manifestations qui se tiendront en marge de la session.

79. **M. Aljamali** (Yémen) dit que, malgré les données statistiques favorables, la mise en œuvre du Programme 2030 devrait être accélérée et véritablement mondiale. Il faudrait résoudre les difficultés posées par la déstabilisation internationale et la propagation des conflits, notamment au Moyen-Orient, pour s'assurer que personne ne soit laissé pour compte.

80. Le Yémen a signé l'Accord de Paris en vue d'œuvrer, aux côtés de la communauté internationale, à préserver la planète et la préparer pour l'avenir. Il réaffirme le principe du partage des obligations pour atténuer les répercussions des émissions de gaz à effet de serre, et la nécessité pour tous les pays d'œuvrer ensemble et d'assumer leurs responsabilités historiques, étant donné que les pays les moins avancés sont les plus exposés aux conséquences néfastes des changements climatiques, quand bien même les activités industrielles dans les pays développés en constituent la principale cause.

81. Au Yémen, les conditions de vie se sont détériorées en raison du coup d'État perpétré par les milices houthistes contre le régime légitime. La fourniture de services de santé, d'éducation et d'autres services publics est suspendue dans la plupart des provinces, alors même que la population est décimée par une épidémie de choléra qui a déjà coûté la vie à quelque 2 000 personnes. Son gouvernement collabore avec le Conseil de sécurité et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen afin de faire pression sur les milices et les amener à participer au processus politique. Les États Membres doivent contribuer à faire avancer le processus de manière à ce que le Yémen puisse passer de la phase d'aide humanitaire à la celle de reconstruction.

82. Son Gouvernement appuie les efforts du Secrétaire général visant à réformer le système des Nations Unies et les résultats de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement. Au fil des ans, l'ONU s'est muée en une sorte de bureaucratie de silos isolés. La réforme devrait permettre d'élargir la participation à la réalisation des objectifs des stratégies internationales du développement.

83. **M. Perera** (Sri Lanka) dit que le Sri Lanka a été le premier pays de la région Asie-Pacifique à créer un Ministère du développement durable, suivi d'une proposition de loi portant création d'un Conseil du développement durable, et de la mise en place d'une commission parlementaire chargée de veiller à la réalisation des objectifs de développement durable.

84. Le développement durable ne saurait être réalisé sans l'élimination de la pauvreté, qui constitue un problème grave pour bon nombre de pays. Le Gouvernement sri lankais a fait des progrès considérables en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, notamment en favorisant une croissance économique profitant à tous, et a déclaré 2017 l'année de la victoire contre la pauvreté. Vu que son pays entre dans la phase de réconciliation post-conflit, le Gouvernement va présenter un programme destiné à prémunir les enfants de 3 à 5 ans contre les mentalités discriminatoires et un cycle de violence. L'enseignement des technologies de l'information et des communications est un autre domaine prioritaire, eu égard aux efforts visant à créer une économie fondée sur la connaissance, sous-tendue par des principes sociaux justes. L'universalisation de la gratuité des soins de santé contribue à lutter contre les maladies infectieuses et le VIH/sida, et a permis de réduire la mortalité maternelle et post-infantile. Bien qu'étant désormais exempt de poliomyélite et de paludisme, le Sri Lanka a toujours du mal à maîtriser les maladies non contagieuses et à financer son système de soins de santé universels et gratuits.

85. Compte tenu de la menace que font peser les catastrophes naturelles sur la flore et la faune du Sri Lanka, une initiative a été lancée pour lutter contre les changements climatiques en préservant les mangroves, qui peuvent stocker jusqu'à cinq fois plus de carbone que les autres types de forêts. Le succès de ce projet a conduit à l'ouverture du premier Musée de la mangrove au monde. La ratification de l'Accord de Paris constitue une expression de la plus ferme volonté politique du Sri Lanka d'appuyer tous les efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre les changements climatiques. Bien que nombre de pays ont lancé des initiatives visant à atteindre les objectifs de développement durable, plusieurs obstacles au progrès sont à surmonter, notamment le financement et la création des conditions favorables à la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux.

86. **M. Alemu** (Éthiopie) dit que le contexte mondial n'est pas propice à la promotion d'une mise en œuvre universelle du Programme 2030 ; comme le Secrétaire général l'a indiqué dans *le Rapport sur les objectifs de développement durable 2017*, la vitesse de progression est plus faible que nécessaire pour réaliser les objectifs fixés pour 2030. L'augmentation de la famine dans le monde est la preuve que les avancées réalisées en matière de développement ont subi un revers inquiétant, et il existe des lacunes dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il partage le message principal du rapport selon lequel, pour réaliser

la vision consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte, il est essentiel d'agir de toute urgence.

87. Dans un monde interdépendant, seuls un véritable partenariat mondial revitalisé et la collaboration multipartite peuvent permettre d'assurer une vie décente et prospère pour tous. Tous les pays développés devraient honorer leurs engagements à fournir durablement une APD suffisante et à financer l'action climatique. Les partenariats public-privé devraient être encouragés pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba, et l'Accord de Paris devrait être intégralement appliqué afin de lutter contre les conséquences dévastatrices des changements climatiques grâce à une meilleure intégration des programmes d'atténuation et d'adaptation.

88. L'Éthiopie accélère la mise en œuvre de son actuel plan de développement, qui prend en compte les objectifs de développement durable. Les programmes de développement rural et urbain portent leurs fruits et un programme est en cours d'exécution pour faire du pays un pôle de production manufacturière en Afrique. Pour financer les initiatives alignées sur les objectifs de développement durable, plus de 70 % du budget national est affecté à des projets en faveur des pauvres, et les avantages de tous les types de partenariat sont en train d'être exploités. Parallèlement à la mise en place d'une économie résiliente aux changements climatiques, le Gouvernement redouble d'efforts pour mettre des dispositifs de protection sociale et de secours d'urgence à la disposition des millions d'Éthiopiens touchés par la sécheresse actuelle provoquée par les changements climatiques, et ce avec le concours des partenaires de développement. Selon les prévisions de la Banque mondiale, en 2017, l'Éthiopie enregistrera la plus forte croissance économique du monde.

89. **M. Mohamed** (Maldives) dit que le Commission est en mesure de façonner le futur développement économique des États Membres. Le succès des Maldives depuis leur adhésion à l'Organisation des Nations Unies pourrait s'expliquer par l'adoption de quatre stratégies interdépendantes à savoir : le partenariat, l'investissement, l'innovation et le renforcement de la résilience. L'établissement de partenariats solides avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres acteurs a facilité l'accès aux ressources financières et à l'expertise technique nécessaires à la mise en œuvre des projets et programmes et à l'élévation du niveau de vie. Les petits États insulaires en développement ont besoin de ce tremplin pour gravir les premiers échelons du développement. M. Mohamed souligne l'importance de la coopération internationale entre les partenaires et

l'Organisation des Nations Unies, et celle de la coopération Sud-Sud.

90. S'il est vrai que l'aide étrangère demeure une source principale de financement, elle devrait être complétée par un financement intérieur. Les Maldives ont investi dans les infrastructures et les capacités humaines, tout en reconnaissant le rôle crucial que les femmes et les jeunes jouent dans la mise en œuvre du Programme 2030. Ces investissements, combinés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ont déjà permis aux Maldives de passer de la catégorie des pays les moins avancés à celle des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure). Néanmoins, davantage d'investissements étrangers seront nécessaires pour stimuler la croissance économique au cours de la prochaine phase de développement. Les modalités d'octroi de prêts des institutions financières internationales ne favorisent pas les petits États – un problème que l'Organisation des Nations Unies pourrait contribuer de manière déterminante à résoudre.

91. L'innovation est essentielle pour venir à bout des difficultés économiques et environnementales particulières auxquelles se heurte son pays, et assurer l'utilisation durable des ressources naturelles. Les technologies de l'information et des communications jouent également un rôle de facilitateur du développement. L'examen national volontaire de son pays a fait ressortir les politiques novatrices adoptées en vue de la réalisation des cibles du Programme 2030. Les Maldives, pays ayant atteint la résilience économique, sociale, politique et environnementale, sera un partenaire disposé à aider les autres pays à renforcer leur résilience nationale.

92. **M^{me} Ortez** (Honduras) dit que, pour comprendre le développement au-delà de la dichotomie traditionnelle entre pays développés et pays en développement, il convient d'envisager le développement durable sous un angle holistique. La pauvreté, qui est reconnue comme un obstacle au développement durable, va au-delà de l'absence de revenus. Il faut la traiter comme un phénomène multidimensionnel pour assurer des moyens de subsistance viables, lutter contre la famine et la malnutrition, garantir l'accès à l'éducation et aux services de base, et éradiquer la discrimination et l'exclusion sociale. Le nouveau Consensus européen sur le Développement traduit cette perspective plus large. Attaché à la mise en œuvre du Programme 2030, le Président du Honduras a défini un indice de pauvreté multidimensionnelle qui viendra en complément des évaluations fondées sur le revenu.

93. La vitesse de la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale a été faible. Alors que les inégalités entre les pays ont diminué, les revenus des pays en développement sont distribués de façon beaucoup plus inégale qu'elle ne l'a été dans les années 90 ; dans de nombreux endroits, avoir un emploi ne signifie pas échapper à la pauvreté. Le manque d'emplois décents, l'insuffisance des investissements et une faible consommation ont fini de saper le contrat social de base qui sous-tend les sociétés démocratiques. Le développement durable se traduit par la création d'emplois de qualité pour stimuler l'économie sans nuire à l'environnement, et l'amélioration des termes de l'échange en faveur des pays en développement.

94. Le développement durable et la lutte contre les changements climatiques se renforcent mutuellement. Si les effets des changements climatiques ne sont pas pris en compte dans les initiatives de développement durable, les progrès accomplis ces dernières décennies seront anéantis. Dans le même temps, les investissements nationaux et internationaux en matière de développement durable aideront à lutter contre les changements climatiques, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer la résilience aux changements climatiques.

95. **M. Sarufa** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit qu'un esprit de partenariat devrait être encouragé pour faire avancer les travaux de la Commission. Son pays est mieux préparé pour le Programme 2030 qu'il ne l'a été pour les objectifs du Millénaire pour le développement. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a mis en place les cadres politique, législatif et institutionnel nécessaires pour prendre en compte les objectifs de développement durable et les cadres multilatéraux, tels que le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et les Orientations de Samoa. Un élément essentiel de ce travail est la décentralisation, qui a permis la participation des échelons inférieurs de l'administration, garantissant ainsi l'ouverture à tous. L'appropriation et l'exercice des responsabilités par le pays, ainsi que le respect de la marge de manœuvre décisionnelle, doivent rester la pierre angulaire du développement national.

96. Soulignant que les moyens de mise en œuvre demeurent cruciaux, il dit que les institutions financières multilatérales comme la Banque mondiale doivent élargir la définition du terme « fragilité » pour l'accès aux financements à des conditions libérales de manière à prendre suffisamment compte de la fragilité et de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, notamment les pays du Pacifique.

97. Bien qu'il soit important d'optimiser les partenariats pour le renforcement des capacités et des institutions, l'assistance technique et le transfert de technologie, cet appui devrait être complémentaire et tenir compte des priorités nationales en matière de développement. Il se félicite de la reconnaissance de la nécessité d'éviter un syndrome de dépendance dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2018-2021 et espère que d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux de développement en tiendront également compte. La réforme de l'Organisation des Nations Unies doit permettre de fournir un appui aux États Membres pour qu'ils puissent mettre en œuvre le Programme 2030 et s'attaquer aux autres priorités nationales. Toutefois, les mesures visant à améliorer le rapport coût-efficacité ne doivent pas être prises au détriment des pays en situation particulière, comme les petits États insulaires en développement.

98. Il est essentiel de produire des données et des statistiques en temps voulu et de procéder à leur ventilation pour pouvoir prendre des décisions éclairées en vue d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable doit continuer à s'y intéresser en particulier. Pour ce faire, le renforcement des capacités, l'assistance technique et un transfert de technologies appropriées et d'un coût abordable sont indispensables. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est en train de renforcer son organisme national de la statistique avec l'aide de l'Australie et de l'Organisation des Nations Unies.

99. Il sera difficile pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée de réaliser les objectifs de développement durable, compte tenu en particulier des incidences des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes. L'engagement collectif pris dans le cadre de l'Accord de Paris doit être honoré. Les émissions de gaz à effet de serre devraient être réduites conformément aux contributions déterminées au niveau national.

100. Le Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique et le Partenariat de la résilience du Pacifique, entre autres, reconnaissent l'importance de la protection de l'océan Pacifique, en s'appuyant sur la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, qui s'est tenue en juin.

101. **M^{me} Kuret** (Slovénie) dit que les défis du développement durable mettent à l'épreuve la

responsabilité sociale générale de la communauté internationale et la capacité des décideurs de transformer ce sens de la responsabilité en stratégies appropriées et efficaces. La Slovénie est en train d'élaborer une nouvelle stratégie nationale de développement qui intégrera les 17 objectifs de développement durable, et son Parlement a adopté une nouvelle résolution sur la coopération internationale au service du développement et sur l'assistance humanitaire. La part du revenu national brut consacrée à l'APD va augmenter progressivement au fur et à mesure de la mise en œuvre le Programme 2030. La Slovénie fait actuellement partie des 10 premiers pays du monde en termes de résultats obtenus au regard des objectifs de développement durable.

102. L'Accord de Paris et le Programme 2030 fournissent des orientations claires sur la voie à suivre pour un avenir plus durable. La Slovénie met en œuvre ces accords avec la célérité nécessaire. Un multilatéralisme efficace sera particulièrement important pour résoudre les difficultés liées à la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

103. En vue de réaliser les objectifs de développement durable relatifs à la sécurité alimentaire et à la durabilité environnementale, la Slovénie présentera une initiative visant à proclamer une Journée internationale des abeilles. Les abeilles et autres les pollinisateurs rendent possible la production alimentaire et constituent un composant important de l'écosystème, qui joue un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité pour assurer un avenir durable. L'initiative, qui a reçu le ferme soutien de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à sa quarantième session, mettra en exergue la reconnaissance croissante de l'obligation de remédier en toute urgence aux difficultés résultant de la baisse de la population d'abeilles.

104. **M. Khashaan** (Arabie saoudite) dit que son pays ne ménage aucun effort pour parvenir au développement durable sur deux fronts. Premièrement, une meilleure gouvernance permettra de suivre la mise en œuvre du Programme 2030. Deuxièmement, les objectifs de développement durable ont été intégrés dans le plan national de développement, Vision 2030, à travers 13 programmes axés sur différents aspects des objectifs, notamment les indicateurs de suivi de la mise en œuvre. L'Arabie saoudite poursuivra sa coopération avec les partenaires régionaux et internationaux pour atteindre les objectifs de développement durable.

105. **M. Jinga** (Roumanie) exprime ses sentiments de sympathie aux États-Unis et aux familles des victimes, suite à la fusillade de masse qui s'est produite à Las

Vegas. Il dit que la Roumanie appuie sans réserve la vaste réforme de la gestion de l'Organisation des Nations Unies et salue la signature d'une déclaration politique à cette fin par la majorité des États Membres. La Roumanie partage l'avis du Secrétaire général, exprimée dans son rapport sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, selon lequel des modifications audacieuses sont nécessaires pour qu'il soit adapté à l'objectif visé, et souscrit donc à l'approche adoptée par le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale en ce qui concerne l'examen du fonctionnement du système. Elle espère que le rapport de suivi qui sera publié en décembre contiendra des recommandations précises et pragmatiques pour façonner un système pour le développement plus souple, plus transparent et plus efficace.

106. La Roumanie salue l'initiative française en faveur d'un pacte mondial pour l'environnement et de la mise en place d'un groupe de travail ouvert chargé de rédiger ce document. Ce pacte mettra l'accent sur la dimension environnementale du développement durable et montrera la détermination de la communauté internationale à mettre un terme à la destruction de la planète. La Commission doit mobiliser l'énergie et la volonté politique nécessaires pour adhérer pleinement au Programme 2030 et pour rationaliser son ordre du jour en se conformant aux règles et procédures de l'Assemblée générale, en respectant les délais, en évitant les projets de résolutions ayant des incidences sur le budget-programme, en évitant les chevauchements de mandats, et en rendant les résolutions pragmatiques, concises et cohérentes.

107. **M. Al-Shaikhli** (Iraq) déclare que son pays procède à la réforme de ses politiques macroéconomiques afin de générer plus de recettes et d'encourager le secteur privé à œuvrer en faveur de la réalisation du développement durable. Étant donné que le commerce international est un moteur du développement, il est important de faciliter l'accession à l'OMC en tant que membres à part entière pour les pays, comme le sien, qui jouissent actuellement du statut d'observateur. Cela permettra d'augmenter les chances d'accélérer les progrès économiques de son pays, y compris ceux accomplis en matière de développement durable.

108. Les partenariats entre pays en développement et pays développés sont essentiels pour la promotion du développement durable. À cet égard, les pays développés ont un rôle important à jouer et doivent accroître les transferts de technologies, encourager le développement du secteur privé et faciliter l'accès aux marchés. Ils doivent continuer de fournir une aide

publique au développement et se conformer aux engagements énoncés dans le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, la Déclaration de Doha sur le financement du développement et le Programme d'action d'Addis-Abeba. L'APD revêt une importance particulière pour l'Iraq et les autres pays qui sont aux prises avec les conséquences des conflits et du terrorisme. Les effets du terrorisme ont ralenti la croissance économique de l'Iraq et font qu'il est difficile d'attirer des investissements étrangers directs. Les attentats terroristes perpétrés par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) ont provoqué une crise des réfugiés, et l'Iraq remercie les pays amis pour l'aide humanitaire fournie.

109. La réalisation du développement durable dans toutes ses dimensions doit se faire de manière intégrée, dans le plein respect de la souveraineté des pays sur leurs ressources naturelles, et conformément aux programmes nationaux. L'Iraq a signé l'Accord de Paris en y voyant un pas dans la bonne direction pour la protection de l'environnement, et attend avec intérêt la tenue de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il collabore avec plusieurs partenaires à l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

110. **M. Al-Shaikhli** appelle les États Membres à appuyer le projet de résolution sur la pollution dans les zones touchées par un conflit armé et des attaques terroristes, déposé par son pays aux fins de son examen à la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Appuyer ce projet de résolution reviendrait à faire preuve de solidarité envers l'Iraq dans sa guerre légitime contre le terrorisme.

111. L'Iraq poursuit ses efforts en vue de parvenir au développement durable, notamment grâce à un programme de développement adaptable face à la faiblesse des cours du pétrole et aux actes de terrorisme. Il sollicite l'appui des pays amis ainsi que des organisations régionales et internationales - à savoir l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées et programmes - pour remédier à la crise humanitaire causée par le terrorisme. Il faut trouver un moyen d'empêcher les terroristes d'exploiter des failles du système financier pour financer leurs crimes.

112. **M. Phansourivong** (République démocratique populaire Lao) dit que le noble objectif consistant à ne pas faire de laissés pour compte nécessite des efforts concertés de la part de l'ensemble de la communauté internationale. Bien que le principe de l'appropriation par les pays est essentiel, il ne saurait permettre à lui

seul de réaliser les objectifs de développement durable, compte tenu des vulnérabilités et des difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les pays développés doivent honorer leurs engagements en matière d'APD, et les organismes des Nations Unies s'occupant du développement et les organisations internationales devraient renforcer leur appui aux pays en développement. La participation du secteur privé sera également essentielle.

113. Le système des Nations Unies pour le développement devrait être renforcé. Les réformes proposées doivent être conformes à l'objectif de développement mondial de l'Organisation et au rôle qu'elle joue dans la mobilisation des ressources, en particulier des ressources de base pour appuyer la mise en œuvre des initiatives de développement à l'échelle mondiale et faire en sorte que les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement puissent s'acquitter efficacement de leurs mandats. Le système de développement devrait tenir compte des situations, des capacités, des priorités et des niveaux de développement propres à chaque pays.

114. Au niveau national, la République démocratique populaire lao a incorporé des éléments des objectifs de développement durable dans son huitième plan quinquennal de développement socioéconomique, destiné à réduire la pauvreté, à sortir de la catégorie des pays les moins avancés d'ici à 2020 et à jeter les bases de l'industrialisation et de la modernisation. Pour ce faire, le Gouvernement axe son action sur la croissance économique et les secteurs économiques à fort potentiel, et intensifie ses efforts en faveur de l'intégration économique régionale et mondiale.

115. Un dix-huitième objectif national de développement durable, intitulé « protéger la vie contre les munitions non explosées », a été adopté pour atténuer les effets néfastes de ces munitions sur la population lao. Pour atteindre les objectifs de développement durable, un comité directeur national présidé par le Premier Ministre a été créé aux côtés des coordonnateurs présents dans les ministères et organismes concernés. Son pays présentera un examen national volontaire au Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra en 2018.

116. L'expérience a montré que, quel que soit son niveau d'engagement, aucun pays ne peut relever à lui seul tous les défis du développement. En conséquence, il invite la communauté internationale, les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement, le

secteur privé et les autres parties prenantes à appuyer les efforts des pays en développement, notamment ceux en situation particulière, pour mettre en œuvre le Programme 2030 et d'autres initiatives mondiales en faveur du développement.

La séance est levée à 13 h 5.